

AFFAIRE N° 2

OBJET : A.E.P. 1982 - APPROBATION DU PROGRAMME

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commission des Travaux, lors de sa réunion du 13 août dernier, a proposé pour l'année 1982, en ce qui concerne l'alimentation en eau potable, le programme suivant :

I - RESEAU PRIMAIRE

- Liaison Puits ZEC/Station de Bellepierre tronçons 4 - 5 - 7
- Equipements du Puits ZEC à 500 m3/h (2ème tranche)

Coût..... 3 000 000 F

II - DIVERSES EXTENSIONS

- Chemin Rafougilet - Montagne 8ème (120 m ø 110 ; 10 familles)
- Vers terrain Joseph Hoarau - Bellepierre (150 m ø 60 ; 15 familles)
- Chemin Sabatié - St-François (400 m ø 110 ; 15 familles)
- Chemin de la Chapelle - Moufia (300 m ø 110 ; 10 familles)
- Terrain Bedford - Ste-Clotilde (opération L.T.S.)
- Chemin de l'Ilet à Quinquina 2ème tranche
- Près du Stade de Montgaillard (300 m ø 110 ; 10 familles)
- Vers la Colline - Rivière St-Denis (1200 m ø 110 ; 50 familles)
- Vers terrain José Michel et Couilloux - Montagne 16ème (1000 m ø 110 ; 70 familles)
- Vers terrain Sersot - PK 15 Montagne (300 m ø 110 ; 12 familles)
- Chemin Maillot - Moufia (350 m ø 110 ; 15 familles)
- Chemin Leveneur - Bois de Nèfles (1000 m ø 110 ; 15 familles)
- Diverses autres extensions, honoraires, imprévus

Coût..... 2 500 000 F

COUT TOTAL..... 5 500 000 F

Le financement serait comme suit :

- Subvention FIDOM (20 %)	1 100 000 F
- Emprunt	4 400 000 F
	<hr/>
	5 500 000 F

- Je vous demande donc Mesdames et Messieurs de vous prononcer sur ce programme,
- d'approuver les A.P.D. et m'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la subvention correspondante
 - à lancer les différents appels d'offres et consultations d'entreprises et passer les marchés en cause.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Le programme 1982 a été établi dans l'esprit qui devrait présider dans l'année à venir aux investissements de la Commune. Il s'agit, en effet, dans toute la mesure du possible, d'assurer la desserte rapprochée de la population plutôt que le lancement d'opérations plus lourdes.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'alimentation de "La Colline" (Rivière Saint-Denis), une réflexion préalable devra être menée avant le lancement des travaux en ce qui concerne la vocation de ce secteur".

M. Marcel HOARAU - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - La municipalité fait un très gros effort pour les adductions d'eau, pour les extensions qui restent à faire. Ainsi, on consacre 2 500 000 F aux diverses extensions et 3 000 000 F pour les équipements indispensables tels la liaison du puits ZEC et l'équipement du puits.

Mme Valère ROCHE - Quand seront programmés les travaux pour le lotissement "La Colline" ?

M. Marcel HOARAU - Il y aura une commission d'études.

LE MAIRE - On demande qu'une étude soit faite auparavant, pour savoir à qui appartient les terrains habités. Il semble qu'il n'y ait que trois propriétaires. Par ailleurs, cette zone est classée inconstructible. Il y a donc là un problème.

Mise aux voix, cette affaire est

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Approuvé: AT Denis le 25 Février 1982
P/le Maire, le Secrétaire Général

Signé: Didier CULTRIAUX

Pour Copie Conformée,

Le chef de Bureau délégué

Signé: Jacques LAPOSTOLLE